

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-102_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°102/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 avril 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-103_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°103/2022

Objet : Adoption de la tarification périscolaire et extrascolaire 2022-2023

Le Président expose qu'il est nécessaire comme chaque année de délibérer sur les tarifs péri et extrascolaires afin d'informer les familles au moment des inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire. Pour cette année, la réflexion a porté sur une révision des tranches de quotient familial qui avaient été mises en place en 2002 et que nous n'avons pas fait évoluer.

La commission périscolaire et le bureau de la Communauté de communes se sont réunis afin d'examiner les propositions tarifaires et ont rendu un avis favorable.

1. Ajustement des tranches de quotient familial

Il est proposé de moduler le Quotient Familial pour retenir **les mêmes tranches que la CAF** pour les aides au temps libre.

QF 2002-2022	Proposition QF 2022-2023
T-2 = QF ≤ 440	T-2 = QF ≤ 500
T-1 = 440 < QF ≤ 570	T-1 = 500 < QF ≤ 800
T0 = 570 < QF ≤ 1500	T0 = 800 < QF ≤ 1500
T+1 = QF > 1500	T+1 = QF > 1500

2. Tarifs de la restauration scolaire

Il est proposé une hausse tarifaire dans les conditions suivantes justifiée par la hausse des dépenses de fonctionnement (prix des denrées alimentaires, carburant et énergie + masse salariale) et de la mise en œuvre progressive de la loi EGALIM.

PROPOSITION DE TARIFS 2022-2023		
Tranche QF	Coût facturé aux familles	Augmentation
T-2	3,98 €	+ 2 %
T-1	4,78 €	+ 2,5 %
T0	5,53 €	+ 3 %
T+1	6,38 €	+ 4 %

3. Les autres tarifs

Il est proposé :

- Une augmentation de tous les tarifs pour tenir compte de l'inflation constante depuis 4 ans et particulièrement élevée cette année, selon la répartition suivante :


Tranche QF	Augmentation
T-2	+ 2 %
T-1	+ 2,5 %
T0	+ 3 %
T+1	+ 4 %

- Une augmentation du tarif lié aux retards récurrents des parents :

Proposition de tarif 2022-2023 : 5€

- La suppression des accueils des midis sans repas.
- Une augmentation du prix des repas facturés au concessionnaire (conforme à la procédure de concession en cours de consultation) :

Tarif 2022-2023 : 3.90 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
 Reçu en préfecture le 16/06/2022
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20220609-103_2022-DE

Nouvelle grille tarifaire périscolaire

		Tarifs Intra 2021/2022	Tarif Intra 2022/2023			Tarifs Extra 2021/2022	Tarif Extra 2022/2023			Tarif majoré 2021/2022	Tarif Majoré 2022/2023		
			Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas
MATIN	T-2	0,99	1,01 €			1,16 €			1,18 €	1,16 €			1,18 €
	T-1	1,10 €	1,13 €			1,29 €			1,32 €	1,29 €			1,32 €
	T0	1,22 €	1,26 €			1,44 €			1,48 €	1,44 €			1,48 €
	T+1	1,38 €	1,44 €			1,63 €			1,70 €	1,63 €			1,70 €
			Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas
MIDI avec repas	T-2	3,90 €	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €
	T-1	4,66 €	4,78 €	3,12 €	1,66 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €
	T0	5,37 €	5,53 €	3,32 €	2,21 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €
	T+1	6,14 €	6,38 €	3,52 €	2,86 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €
MIDI Panier repas	T-2	2,75 €	2,98 €	2,98 €		3,25 €	3,69 €	3,69 €		3,25 €	3,69 €	3,69 €	
	T-1	2,89 €	3,12 €	3,12 €		3,42 €	3,74 €	3,74 €		3,42 €	3,74 €	3,74 €	
	T0	3,04 €	3,32 €	3,32 €		3,61 €	3,89 €	3,89 €		3,61 €	3,89 €	3,89 €	
	T+1	3,17 €	3,52 €	3,52 €		3,76 €	4,14 €	4,14 €		3,76 €	4,14 €	4,14 €	
SOIR	T-2	1,83 €	1,87 €			2,20 €		2,24 €		2,20 €		2,24 €	
	T-1	2,15 €	2,20 €			2,59 €		2,65 €		2,59 €		2,65 €	
	T0	2,40 €	2,47 €			2,89 €		2,98 €		2,89 €		2,98 €	
	T+1	2,73 €	2,84 €			3,27 €		3,40 €		3,27 €		3,40 €	

Tarifications des mercredis :

		Tarifs Intra 2021/ 2022	Tarif Intra 2022/2023			Tarifs Extra 2021/ 2022	Tarif Extra 2022/2023			Tarif majoré 2021/ 2022	Tarif Majoré 2022/2023		
RELAIS MATIN	T-2	1,38 €	1,41 €			1,81 €	1,85 €			1,81 €	1,85 €		
	T-1	1,55 €	1,59 €			2,02 €	2,07 €			2,02 €	2,07 €		
	T 0	1,76 €	1,81 €			2,30 €	2,37 €			2,30 €	2,37 €		
	T+1	2,03 €	2,11 €			2,65 €	2,76 €			2,65 €	2,76 €		
MATIN	T-2	2,78 €	2,84 €			4,15 €	4,23 €			4,15 €	4,23 €		
	T-1	3,09 €	3,17 €			4,62 €	4,74 €			4,62 €	4,74 €		
	T 0	3,48 €	3,58 €			5,20 €	5,36 €			5,20 €	5,36 €		
	T+1	4,02 €	4,18 €			6,01 €	6,25 €			6,01 €	6,25 €		
			Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas
MIDI avec repas	T-2	3,90 €	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €
	T-1	4,66 €	4,78 €	3,12 €	1,66 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €
	T 0	5,37 €	5,53 €	3,32 €	2,21 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €
	T+1	6,14 €	6,38 €	3,52 €	2,86 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €
MIDI Panier repas	T-2	2,75 €	2,98 €	2,98 €		3,25 €	3,69 €	3,69 €		3,25 €	3,69 €	3,69 €	
	T-1	2,89 €	3,12 €	3,12 €		3,42 €	3,74 €	3,74 €		3,42 €	3,74 €	3,74 €	
	T 0	3,04 €	3,32 €	3,32 €		3,61 €	3,89 €	3,89 €		3,61 €	3,89 €	3,89 €	
	T+1	3,17 €	3,52 €	3,52 €		3,76 €	4,14 €	4,14 €		3,76 €	4,14 €	4,14 €	
APRES- MIDI	T-2	2,78 €	2,84 €			4,15 €	4,23 €			4,15 €	4,23 €		
	T-1	3,09 €	3,17 €			4,62 €	4,74 €			4,62 €	4,74 €		
	T 0	3,48 €	3,58 €			5,20 €	5,36 €			5,20 €	5,36 €		
	T+1	4,02 €	4,18 €			6,01 €	6,25 €			6,01 €	6,25 €		
RELAIS SOIR	T-2	1,38 €	1,41 €			1,81 €	1,85 €			1,81 €	1,85 €		
	T-1	1,55 €	1,59 €			2,02 €	2,07 €			2,02 €	2,07 €		
	T 0	1,76 €	1,81 €			2,30 €	2,37 €			2,30 €	2,37 €		
	T+1	2,03 €	2,11 €			2,65 €	2,76 €			2,65 €	2,76 €		

Tarifications pour l'extrascolaire et les vacances scolaires :

		Tarifs Intra 2021/ 2022	Tarif Intra 2022/2023			Tarifs Extra 2021/ 2022	Tarif Extra 2022/2023			Tarif majoré 2021/ 2022	Tarif Majoré 2022/2023		
RELAIS MATIN	T-2	1,38 €	1,41 €			1,81 €	1,85 €			1,81 €	1,85 €		
	T-1	1,55 €	1,59 €			2,02 €	2,07 €			2,02 €	2,07 €		
	T 0	1,76 €	1,81 €			2,30 €	2,37 €			2,30 €	2,37 €		
	T+1	2,03 €	2,11 €			2,65 €	2,76 €			2,65 €	2,76 €		
MATIN	T-2	3,15 €	3,21 €			4,76 €	4,86 €			4,76 €	4,86 €		
	T-1	3,54 €	3,63 €			5,33 €	5,46 €			5,33 €	5,46 €		
	T 0	4,01 €	4,13 €			6,05 €	6,23 €			6,05 €	6,23 €		
	T+1	4,61 €	4,79 €			6,97 €	7,25 €			6,97 €	7,25 €		

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-103_2022-DE

			Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas		Total	Animation	Repas
MIDI avec repas	T-2	3,90 €	3,98 €	2,98 €	1,00 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €	4,82 €	4,92 €	3,69 €	1,23 €
	T-1	4,66 €	4,78 €	3,12 €	1,66 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €	5,59 €	5,73 €	3,74 €	1,99 €
	T 0	5,37 €	5,53 €	3,32 €	2,21 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €	6,41 €	6,60 €	3,89 €	2,71 €
	T+1	6,14 €	6,38 €	3,52 €	2,86 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €	7,33 €	7,62 €	4,14 €	3,48 €
MIDI Panier repas	T-2	2,75 €	2,98 €	2,98 €		3,25 €	3,69 €	3,32 €		3,25 €	3,69 €	3,69 €	
	T-1	2,89 €	3,12 €	3,12 €		3,42 €	3,74 €	3,51 €		3,42 €	3,74 €	3,74 €	
	T 0	3,04 €	3,32 €	3,32 €		3,61 €	3,89 €	3,72 €		3,61 €	3,89 €	3,89 €	
	T+1	3,17 €	3,52 €	3,52 €		3,76 €	4,14 €	3,91 €		3,76 €	4,14 €	4,14 €	
APRES-MIDI	T-2	3,15 €		3,21 €		4,76 €		4,86 €		4,76 €		4,86 €	
	T-1	3,54 €		3,63 €		5,33 €		5,46 €		5,33 €		5,46 €	
	T 0	4,01 €		4,13 €		6,05 €		6,23 €		6,05 €		6,23 €	
	T+1	4,61 €		4,79 €		6,97 €		7,25 €		6,97 €		7,25 €	
RELAIS SOIR	T-2	1,38 €		1,41 €		1,81 €		1,85 €		1,81 €		1,85 €	
	T-1	1,55 €		1,59 €		2,02 €		2,07 €		2,02 €		2,07 €	
	T 0	1,76 €		1,81 €		2,30 €		2,37 €		2,30 €		2,37 €	
	T+1	2,03 €		2,11 €		2,65 €		2,76 €		2,65 €		2,76 €	

Les suppléments pour l'organisation de sorties pendant les vacances, sur les temps extrascolaires :

- Enfants inscrits sur la semaine entière : gratuit
- Enfants inscrits moins de 5 jours dans la semaine : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Et sur les mercredis :

- Enfants inscrits 4 mercredis par mois : gratuit
- Enfants inscrits moins de 4 fois dans le mois : 2.50 €
- Enfants inscrits uniquement à la sortie : 5.00 €

Pour les tarifs adultes pour un repas :

- Agents communaux et intercommunaux en formation ou en mission : 6.20 €
- Autres adultes extérieurs : 8.50 €

Tarif pour une nuitée : forfait de 5 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** les nouvelles tranches de quotient familial,
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-103_2022-DE



Bunbata

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°104/2022

Objet : Adoption de la tarification de l'école de musique 2022 - 2023

Le Président expose que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays d'Héricourt à effet du 1^{er} septembre 2022.

Pour l'année 2022 – 2023, il est proposé de reconduire les tarifs détaillés ci-après :

TARIFS DE BASE (élèves d'Héricourt, de la CCPH, personnel et enfants du personnel de la Ville d'Héricourt et de la CCPH) Tarifs mensuels soumis aux revenus du foyer		2022-2023 <i>idem</i> 2021 - 2022
Formation musicale	Jeune	14,60 €
	Adulte	24,90 €
Formation instrumentale	Jeune	19,60 €
	Adulte	31,10 €

☒ Pour les élèves faisant partie de l'Harmonie Municipale :

- Réduction de 50% sur le tarif des cours y compris pour les activités annexes (à l'exclusion des frais administratifs),
- Location d'un instrument : 10 € par mois.

☒ Minimum de facturation de 15 € par trimestre et par activité.

☒ Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

- TARIF 1 : "Jeunes"**

Applicable aux :

- enfants mineurs,
- personnes majeures de moins de 25 ans poursuivant leurs études sur présentation d'un certificat de scolarité,
- chômeurs de moins de 25 ans sur présentation d'un justificatif de Pôle Emploi.

Quotient familial Revenu divisé par nombre de part divisé par 12	Catégorie	Coef	PAR MOIS			TOTAL	
			Cours solfège	Cours Instrument	Location instrument	sans location	avec location
De 0 à 417	1	0,22	3,21 €	4,31 €	10,00 €	7,52 €	17,52 €
de 418 à 500	2	0,30	4,38 €	5,88 €	10,00 €	10,26 €	20,26 €
de 501 à 999	3	0,44	6,42 €	8,62 €	10,00 €	15,04 €	25,04 €
de 1 000 à 1 519	4	0,99	14,45 €	19,40 €	10,00 €	33,85 €	43,85 €
de 1 520 à 2 230	5	1,35	19,71 €	26,46 €	29,00 €	46,17 €	75,17 €
de 2 231 à 5 980	6	1,5	21,90 €	29,40 €	29,00 €	51,30 €	80,30 €
5 981 et plus	7	1,8	26,28 €	35,28 €	29,00 €	61,56 €	90,56 €
Non présentation de l'avis d'imposition	8	2	29,20 €	39,20 €	29,00 €	68,40 €	97,40 €

Tarif dégressif applicable seulement sur les cours de solfège et d'instruments :

Deuxième enfant : réduction de 20% sur les tarifs ci-dessus,

Troisième enfant et plus : réduction de 30% sur les tarifs ci-dessus.

La réduction s'applique sur le tarif le moins élevé et ne s'applique pas sur les locations d'instruments.

- TARIF 2 : "Adultes"**

(S'applique aux personnes majeures ne pouvant pas bénéficier du « tarif jeunes »)

Quotient familial Revenu divisé par nombre de part divisé par 12	Catégorie	Coef	PAR MOIS			TOTAL	
			Cours solfège	Cours Instrument	Location instrument	sans location	avec location
De 0 à 417	1	0,69	17,18 €	21,46 €	29,00 €	38,64 €	67,64 €
de 418 à 500	2	0,99	24,65 €	30,79 €	29,00 €	55,44 €	84,44 €
de 501 à 999	3	1,08	26,89 €	33,59 €	29,00 €	60,48 €	89,48 €
de 1 000 à 1 519	4	1,2	29,88 €	37,32 €	29,00 €	67,20 €	96,20 €
de 1 520 à 2 230	5	1,35	33,62 €	41,99 €	29,00 €	75,61 €	104,61 €
de 2 231 à 5 980	6	1,5	37,35 €	46,65 €	29,00 €	84,00 €	113,00 €
5 981 et plus	7	1,8	44,82 €	55,98 €	29,00 €	100,80 €	129,80 €
Non présentation de l'avis d'imposition	8	2	49,80 €	62,20 €	29,00 €	112,00 €	141,00 €

- TARIFS 3 : Elèves extérieurs à la CCPH**

Enfants mineurs, personnes majeures de moins de 25 ans poursuivant des études, chômeurs moins 25 ans	Tarif grille « jeunes » + 100 % Location instrument : 29,00 € par mois
Personnes majeures ne bénéficiant pas du tarif « jeunes »	Tarif grille « adultes » + 100 %

- TARIF 4 : Activités annexes**

Chœurs d'enfants – atelier jazz – musique de chambre – ensembles divers – Les Burlesques – Choreia – Chorale jazz/pop/rock...

Élèves résidant dans la C.C.P.H.	8,00 € par mois soit 24,00 € par trimestre
Élèves résidant hors de la C.C.P.H.	23,50 € par mois soit 70,50 € par trimestre

Les activités annexes sont gratuites pour les élèves déjà inscrits en formation musicale ou instrumentale. Pour les autres, l'activité est payante.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-104_2022B-DE

- **Frais administratifs**

Forfait appliqué à tous les élèves (sauf à atelier Chant et éveil musical)	23,00 € par an et par foyer
--	--

Information sur les frais administratifs : il s'agit d'un forfait annuel appliqué en totalité sur la première facture, que le paiement soit mensuel ou trimestriel.

En cas d'arrêt en cours d'année, il n'est pas procédé à la rétrocession de ces frais administratifs.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs de l'école de musique pour 2022 – 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°105/2022

Objet : Adoption de la tarification médiathèque 2022-2024

Le Président expose que conformément à la délibération prise en juin 2020 il est prévu de soumettre cette année les tarifs de la médiathèque au vote du Conseil Communautaire. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour deux années à l'exception des tarifs matières d'Hérlab qui se doivent d'évoluer au regard des usages et de l'augmentation du coût des matières premières. L'ensemble de ces tarifs seront applicables du 01/09/2022 au 31/08/2024.

MEDIATHEQUE	2022 - 2024
ABONNEMENT ANNUEL	
Jeunes de moins de 18 ans Etudiants (sur présentation d'un justificatif) Inscrits à Pôle Emploi (sur présentation d'un justificatif) Détenteurs de la Carte Avantage jeune	Gratuit
Adultes résidents dans la CCPH	14,30 €
Adultes extérieurs	23,50 €
Familles résidents dans la CCPH	18,40 €
Familles extérieures	28,60 €
Associations, collectivités... de la CCPH	Gratuit
Associations, collectivités... extérieures	17,30 €


Renouvellement d'une carte perdue	6,00 €
Pénalités de retard : par document non retourné au 3ème rappel	12,00 €
Vente d'ouvrages sortis du fonds (l'unité)	0,50 €

HERILAB - TARIFS D'ACCES AUX MACHINES

PARTICULIERS								
TARIF 1			TARIF 2			TARIF 3		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque non résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
			Non inscrits Médiathèque résidents CCPH					
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)
3,00 €	5,00 €	15,00 €	4,00 €	7,00 €	21,00 €	5,00 €	9,00 €	27,00 €

COLLECTIVITES								
TARIF 4			TARIF 5			TARIF 6		
Inscrits Médiathèque résidents CCPH			Inscrits Médiathèque non résidents CCPH			Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH		
			Non inscrits Médiathèque résidents CCPH					
1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)	1/2 Journée	Journée	Abonnement annuel (date à date)
6,00 €	11,00 €	33,00 €	7,00 €	13,00 €	39,00 €	8,00 €	15,00 €	45,00 €

HERILAB - TARIFS MATIERES

Impression numérique			
Papier qualité photo – fine art	10,00 €	les 50 cm linéaires	Envoyé en préfecture le 16/06/2022 Reçu en préfecture le 16/06/2022 Affiché le  ID : 070-247000722-20220609-105_2022-DE
Bâche	7,00 €		
Papier dos bleu / Vinyle adhésif	5,50 €		
Impression traceur (sans papier)	2,00 €		
Sérigraphie et estampe			
Réalisation d'écran de sérigraphie (gravure ou pochoir)	format 50x70 cm	12,00 €	l'écran
	format 30x40 cm	6,00 €	
Encre	entre 1 et 30 tirages	0,20 €	le passage
	plus de 30 tirages	0,10 €	
Risographie et photocopie			
Impression	entre 1 et 100 tirages	0,15 €	la copie
	entre 100 et 500 tirages	0,10 €	
	plus de 500 tirages	0,05 €	
Réalisation d'un master riso		1,00 €	le master

Reliure			
Petits consommables pour reliure d'art (Hors cuir, papier décoré...)		7,00 €	le livre relié
Reliure simple (cousue ou collée)	entre 1 et 30 reliures	0,50 €	
Reliure simple (cousue ou collée)	plus de 30 reliures	0,30 €	

Papier									
Type de papier	A4 (la feuille)		A3 (la feuille)			50x70 (la feuille)			
	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus	de 0 à 100	de 100 à 500	500 et plus
papier de conservation (300 gr)	0,80 €	0,40 €	0,20 €	1,20 €	0,60 €	0,30 €	1,80 €	0,90 €	0,45 €
papier de conservation (200 gr)	0,40 €	0,20 €	0,10 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €	1,00 €	0,50 €	0,25 €
papier de conservation (120 gr)	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,30 €	0,15 €	0,075 €	0,60 €	0,30 €	0,15 €
papier standard (80 gr)	0,10 €	0,05 €	0,025 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €			

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs de la Médiathèque pour 2022-2024

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-105_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-106_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°106/2022

Objet : Fonds de soutien au commerce et à l'artisanat : Attribution d'une subvention à Madame DELSART

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a décidé en janvier 2022 de poursuivre son soutien aux TPE puisque le dispositif du Fonds Régional des Territoires s'achevait au 31 décembre 2021.

Dans l'attente des nouvelles orientations stratégiques de la Région en matière d'intervention économique à travers le SRDEII (Schéma Région de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) il est proposé d'étudier chaque demande de soutien à l'investissement au cas par cas afin de ne pas pénaliser les commerçants et artisans qui nous ont déjà sollicités et de ne pas accepter de nouvelles demandes dans l'attente de la validation du SRDEII.

La CCPH a reçu le 7 avril 2022 une demande de subvention de la part de Madame Florine DELSART dans le cadre de l'ouverture en juin d'une activité de Baby Spa sous l'enseigne « Aqua Memoria » située au 8 avenue Léon Jouhaux à Héricourt. Son loyer est de 900 € HT mensuel.

Cette offre de service, totalement novatrice dans le Nord Franche Comté, se développe sur d'autres territoires et s'adresse à des parents en recherche de soins de type balneo pour leur nouveau-né ainsi qu'aux mamans pour des soins de bien-être.

Madame DELSART bénéficie d'un appui bancaire et a également reçu un avis favorable pour un prêt d'honneur par Initiative Haute-Saône (avec le concours de la CCPH).

Madame DELSART nous a présentés un projet d'investissement dans des baignoires balnéo et divers matériels pour un montant global de 9 435€ HT.

Au titre de notre compétence en matière d'immobilier d'entreprise, il est proposé de lui attribuer une aide au loyer d'un montant de 1 800 € à partager à part égales entre la CCPH et la Ville d'Héricourt et correspondant à 2 mois de loyer HT.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer à Madame DELSART une subvention sous forme d'aide au loyer pour un montant de 900 € correspondant à un mois de loyer HT,
- **DECIDE** de solliciter la ville d'Héricourt pour une subvention à même hauteur,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-106_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-107_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°107/2022

Objet : Fonds de soutien au commerce et à l'artisanat – Attribution de subventions

Le Président rappelle que, de septembre 2020 à décembre 2021, la CCPH s'est engagée aux côtés de la Région pour soutenir les TPE fortement impactées par la crise sanitaire à travers le Fonds Régional des Territoires.

Ce fonds visait à soutenir les investissements matériels d'une part et les dépenses liées à la transition numérique d'autre part avec une subvention de fonctionnement de 500 € aux TPE qui ont fait appel à la plateforme « en bas de chez moi » afin de disposer d'un site internet.

Deux dossiers de demande de subvention nous sont parvenus en 2022 alors que les entreprises bénéficiaires ont contractualisé leur engagement avec En bas de chez moi en 2021. Il s'agit de :

- Le restaurant « La filature » à Héricourt,
- Madame Emma AUBERT, hypnothérapeute à Héricourt.

Le dispositif du fonds régional des territoires ayant pris fin au 31 décembre 2021, il n'est pas possible d'agir rétroactivement sur ces dossiers pour mobiliser la part Région de la subvention (soit 400 € par dossier).

Compte-tenu des engagements pris par ces deux entreprises avant fin 2021, il est proposé d'apporter malgré tout un soutien sur la part de la CCPH à hauteur de 250 € par dossier.

Des crédits ont été inscrits au budget 2022 en ce sens à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :


- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250 € au restaurant « La Filature » pour le financement de son site internet via la plateforme EN BAS DE CHEZ MOI,
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250 € à Madame AUBERT, hypnothérapeute, pour le financement de son site internet via la plateforme EN BAS DE CHEZ MOI,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220609-107_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°108/2022

Objet : Modification du plan de financement de l'opération passerelle

Le Président expose que par délibération en date du 14 avril 2022, le Conseil communautaire a adopté le Plan de financement de l'opération « Passerelle de la Lizaine » permettant de solliciter 80% de subvention auprès des partenaires financiers (Etat, Europe).

Suite aux démarches engagées de dépôt de dossier de financement et à la demande des partenaires, il est proposé d'ajuster la répartition des subventions entre l'Etat (40% – DETR) et l'Europe (40%), et de conforter la prise en charge du bloc intercommunal (ville d'Héricourt et CCPH) à hauteur de 20%.

DEPENSES EN € HT		RECETTES		TAUX
Maîtrise d'œuvre	22 000 €	DETR	168 800 €	40%
Travaux	387 000 €	FEDER	168 800 €	40%
Imprévus	13 000 €	Bloc intercommunal	84 400 €	20%
		<i>Dont :</i>		
		<i>Ville Héricourt</i>	50 400 €	
		<i>CCPH</i>	34 000 €	
TOTAL	422 000 €	TOTAL	422 000 €	100%

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le plan de financement ajusté,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de financement,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de participation avec la ville d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°109/2022

Objet : Multi-accueil : Ouverture de 5 places supplémentaires au 1er septembre 2022 – Demande d'agrément à la PMI

Le Président expose que le service Multi accueil de la Maison de l'enfant, entré en service dans son nouveau bâtiment le 24 août 2015, dispose d'un agrément de 30 places, dont 3 places labélisées AVIP.

En raison du nombre important de demandes refusées chaque année, oscillant entre 25 et 40 selon les années, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt souhaite augmenter la capacité d'accueil à 35 places au 1^{er} septembre 2022, soit 5 places supplémentaires.

En complément de la Maison de l'enfant, l'offre petite enfance du Pays d'Héricourt se compose de :

- Une micro-crèche à Aibre d'une capacité de 10 places,
- Une micro-crèche au centre Bretegnier à Héricourt pour 10 enfants,
- Une maison d'assistantes maternelles (MAM) à Luze qui accueille 16 enfants,
- Un réseau de 152 assistantes maternelles pour 408 places.

Tout mode de garde confondu, 474 places potentielles sont disponibles actuellement sur le territoire du Pays d'Héricourt. Avec cet agrément, l'offre passera à 479 places.

Grace à la mise en place expérimentale du guichet unique par notre pôle petite enfance, chaque dossier refusé est systématiquement renvoyé vers toutes les autres offres proposées sur le territoire, en accueil collectif ou individuel.

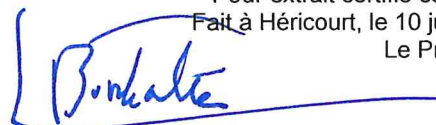
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à saisir la PMI de Haute Saône pour demander un agrément pour 5 places supplémentaires au 1^{er} septembre 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-110_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHÉY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°110/2022

Objet : Médiathèque : Demande de subventions pour l'équipement du Numériblab

Le Président expose qu'en 2021 le Conseil Communautaire a validé le déploiement à la Médiathèque, via un soutien financier de la DRAC, d'un nouveau Contrat Territoire Lecture (CTL).

Ce CTL, construit en prolongement du précédent qui avait permis la mise en œuvre des services arts plastiques de la médiathèque (Hériblab et artothèque), s'élabore sur un nouveau projet artistique qui permet la rencontre entre arts plastiques et écriture en y associant un champ artistique supplémentaire : l'image animée. Un investissement fort sur le numérique est prévu en vue de travailler sur des médias plus larges.

Ainsi la problématique d'une éducation à l'image animée, dans toutes ses composantes, du cinéma (documentaire - de fiction - d'animation) au jeu vidéo en passant par les réalités virtuelle et augmentée, constituent le nouveau secteur d'activité sur lequel reposera une partie des actions du CTL.

Hériblab, le FabLab de la médiathèque restera l'outil privilégié pour la mise en œuvre des actions développées dans la cadre du CTL. Afin de répondre aux enjeux publics identifiés précédemment, il sera élargi par la création d'un nouveau pôle spécifiquement constitué d'outils numériques.

Numhériblab / Pôle de création et d'éducation numérique associé au FabLab de la médiathèque

La création du pôle Numhériblab s'élaborera selon un plan d'investissement pluriannuel. Ce nouvel outil, vecteur d'animations et d'éducation artistique et culturelle, répond aux objectifs suivants :

- Intégrer la médiation numérique dans tous les champs d'intervention de la médiathèque (arts visuels, lecture et écriture, jeu).
- Développer les compétences des publics dans l'utilisation des outils digitaux. Il s'agira de permettre aux utilisateurs du service de se perfectionner sur les champs spécifiques de l'intervention de la médiathèque en lien avec les missions du conseiller numérique.
- Renforcer les propositions d'animations à distance.
- Proposer des dispositifs d'EAC animés par des professionnels invités.
- Créer des contenus (films, jeux vidéo, estampes en réalité augmentée...).

À terme Numhêrilab deviendra l'outil privilégié de la médiathèque pour compléter l'offre territoriale d'inclusion numérique pour les publics, sur des champs culturels et technologiques allant de l'image, du son, à la programmation en passant par la robotique.

L'ouverture de ce nouveau service est prévue en octobre 2022.

Dans le cadre de ce projet d'investissement pour 2022, la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES	Prix HT
Matériel numérique public (informatique, robotique, vidéo, son)	33 555.68 €
Mobilier	5 450.86 €
TOTAL	39 006.54 €

PRODUITS	
ETAT / CONCOURS PARTICULIER	19 503.27 €
DEPARTEMENT	5 851 €
CNC	5 850,53 €
CCPH	7 801,74 €
TOTAL	39 006.54 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de s'engager auprès des financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220609-110_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-111_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°111/2022

Objet : GEMAPI : Autorisation de signature de la convention avec Ingénierie 70 et la commune de Couthenans pour l'aménagement des berges

Le Président expose qu'au printemps 2021, la commune de Couthenans a sollicité la Communauté de communes au sujet d'un effondrement de berge du ruisseau qui traverse la commune suite aux différents épisodes de crue.

La Communauté de communes a demandé l'accompagnement d'Ingénierie 70 pour une analyse de cette érosion et des propositions de solution opérationnelle.

Il est proposé de renforcer la berge en utilisant des techniques mixtes :

- Enrochements sur 3 ml pour le passage d'une canalisation,
- Technique de génie végétal (tressage de saule) sur 12 ml.

Le coût des travaux est estimé à 3 500 € HT, plus 175 € d'imprévus auxquels il convient d'ajouter 940 € HT de prestation Ingénierie 70 soit un coût total d'opération estimé à 4 615 € HT (5 538 € TTC).

Il convient conformément au règlement adopté par l'assemblée communautaire en matière de GEMAPI, de répartir le coût à part égale entre la Commune et la communauté de communes soit 2 307,50 € HT pour la commune. La commune de Couthenans a fait part de son accord pour cette prise en charge.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président :

- À signer la convention de participation avec la commune de Couthenans sur la base d'une répartition des coûts de cette opération à part égale entre la CCPH et la commune de Couthenans,
- À déposer le dossier auprès de la DDT pour les interventions en milieu aquatique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-112_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°112/2022

Objet : Habitat - Adoption du protocole relatif à la rénovation énergétique dans le parc privé – Adoption de la nouvelle politique en faveur du logement à loyer social

Le Président expose que la CCPH a été saisie par les services du Département car l'actuel protocole « Habiter Mieux » a connu quelques modifications pour lesquelles il convient de délibérer.

Pour rappel, depuis 2007, le Département, délégataire des aides à la pierre, s'est pleinement investi dans une politique de l'habitat volontariste et la CCPH, dans le cadre des contrats PACT, a accompagné cette volonté puisqu'au travers l'axe 9 du contrat, elle s'est investie dans cette politique de soutien à l'amélioration de l'habitat. Investissement conforté par la signature du protocole « Habiter Mieux » renouvelé en 2020.

2 points sont aujourd'hui à exposer :

- **La prime HABITER MIEUX est devenue MaPrimeRénov'sérénité au 1^{er} janvier 2022 :**

À compter du 30 juin 2022, les actuels protocoles « Habiter Mieux » ne seront plus valables puisque la prime Habiter Mieux de l'Anah cessera d'exister. Le Conseil Départemental a donc fait évoluer les conditions de sa prime économie d'énergie pour qu'elle soit compatible avec le dispositif MaPrimeRénov'Sérénité et afin d'entraîner un effet levier, cette aide est toujours conditionnée à une participation de l'EPCI à minima équivalente à celle du Département, soit à hauteur de 500 € pour financer le reste à charge du diagnostic et/ou des travaux.

Le Département nous propose donc de poursuivre notre partenariat en faveur des propriétaires occupants haut-saônois qui réalisent des travaux d'économie d'énergie (avec un gain d'au moins 35 %).

➤ **Evolution de la politique départementale en faveur de la production de logement par les bailleurs sociaux :**

Lors de la deuxième période de délégation des aides à la pierre (2013-2018), il a été fait le constat que la production de logements à loyer social s'est concentrée sur 46 communes pesant ainsi fortement sur les dépenses d'investissement de celles-ci.

Par conséquent le Département souhaite faire évoluer sa politique en faveur des LLS (fiche 12 du guide des aides) selon les modalités suivantes :

- Dégressivité de l'intervention des territoires en fonction du nombre de logements produits par période cumulative de 5 ans.
- Définition de 3 seuils en fonction du nombre d'habitants à l'échelle de la commune :

Nb de LLS par commune	Communes avec une population ≤ 500 habitants* 441 communes		Communes avec une population comprise entre 501 et 3 499 habitants* 91 communes		Communes avec une population ≥ 3 500 habitants* 7 communes	
	subvention du Département	subvention du territoire (EPCI/commune)	subvention du Département	subvention du territoire (EPCI/commune)	subvention du Département	subvention du territoire (EPCI/commune)
1 à 5 logements	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
5 à 20 logements	7 000 €	3 000 €	6 000 €	4 000 €		
>à 20 logements			7 000 €	3 000 €	7 000 €	3 000 €

* la population prise en compte est la population municipale définie par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020 (référence 2017).


Pour rappel, actuellement la CCPH et la commune participent respectivement à hauteur de 60 % pour la CCPH et 40 % pour la commune et il convient de maintenir cette règle de répartition adoptée par délibération n°005/2014 du 21 janvier 2014.

Concernant l'évolution de cette politique de soutien aux logements produits par les bailleurs sociaux, il est important de préciser que dès que la commune s'engage dans la création d'un 1^{er} logements, cela déclenche la dégressivité de l'aide territoriale (EPCI/commune). Les programmations de 2019 à 2021 seront prises en compte pour déterminer le seuil d'intervention du Département et des collectivités pour les opérations déposées en 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à poursuivre le partenariat avec le Conseil Départemental en faveur des propriétaires occupants haut-saônois.
- **ADOpte** la nouvelle politique en faveur du logement à loyer social.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, protocoles et documents afférents à ces évolutions.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022
Reçu en préfecture le 16/06/2022
Affiché le 
ID : 070-247000722-20220609-112_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-113_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°113/2022

Objet : Habitat 2020 - Aide à la pierre - Soutien financier à Néolia pour la création de logements locatifs à Héricourt.

Le Président expose que le Groupe NEOLIA, dont le siège social est situé 34, rue de la Combe aux Biches à Montbéliard, s'est positionné sur la réalisation d'un programme immobilier d'une résidence Villa Génération composée de 20 logements locatifs individuels au lotissement dénommé « Les Vergers du Nouveaux ». Ce projet a d'ores et déjà été retenu, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, parmi 27 autres projets nationaux autour de l'habitat inclusif pour bénéficier d'un soutien en ingénierie.

Le projet présenté par NEOLIA est susceptible de bénéficier d'une Aide à la Pierre consentie par le Conseil Départemental qui, au 1^{er} janvier 2022, a adopté son nouveau barème. En effet, la production de logements sociaux impactant fortement les dépenses d'investissement des communes où sont concentrés ces logements, le Département a donc fait évoluer sa politique en définissant des seuils financiers d'intervention et en instaurant une dégressivité de l'intervention des territoires en fonction du nombre de logements.

Pour rappel, en 2019, 6 logements ont été construits à la Craie et il convient de les prendre en compte dans le calcul de la participation EPCI/commune.

Avec les 20 logements du nouveau projet NEOLIA, ce sont donc 14 logements qui relèvent du barème de 3 000 € pour la CCPH, soit 42 000 € et 6 logements qui bénéficient du barème dégressif de 1 800 € par logement, soit 10 800 €.

C'est donc une enveloppe de **52 800 €** qui est abondée par la CCPH pour le projet de NEOLIA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **ACTE** la participation financière de la CCPH à hauteur de 52 800 € pour le projet de NEOLIA et **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-113_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-114_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°114/2022

Objet : Habitat : Attribution de subvention

Le Président expose que la Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 1 dossier « façades » est aujourd'hui présenté :

SUBVENTION FACADES	
Propriétaire	HARLEAUX CELINE
Adresse	24 RUE DES CITES CHEVRET 70400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	18 096 €
Montant subvention CCPH	800 €

Ce sont **800 €** de subvention que la CCPH accorde sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement de la subvention pour le dossier ci-dessus présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-115_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°115/2022

Objet : Convention Ceinture Fortifiée Séré de Rivières : Signature de l'avenant n°1

Le Président expose que durant la guerre contre la Prusse en 1870/71, Belfort a résisté grâce à une première génération de forts. Néanmoins, afin de répondre aux progrès de l'artillerie et alors que l'Alsace/Moselle sont annexées, le Général Séré de Rivières est chargé d'établir un plan de fortifications plus puissant dans le nord Franche-Comté en créant une ceinture fortifiée dont le fort du Mont Vaudois fait partie intégrante. Conscient du potentiel touristique que représente cet ensemble d'ouvrages, le Grand Belfort a souhaité réunir les collectivités locales ayant un ou plusieurs forts Séré de Rivières sur son territoire et depuis 2019, la CCPH, PMA et la ville de Giromagny se sont associés au grand Belfort pour valoriser ces fortifications.

Une première phase de travail a été mise en œuvre avec la réalisation d'un schéma de développement de la ceinture fortifiée et le 25 février 2021, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorisait le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (confiée au Grand Belfort) relative à la réalisation d'actions pour le développement de l'attractivité de la ceinture fortifiée Séré de Rivières dans le nord Franche-Comté.

Cette convention précisait les modalités de mise en œuvre d'un programme d'actions visant à développer l'attractivité de la ceinture fortifiée qui passe par le programme suivant :

- La création d'une charte graphique et d'un logo : 15 000 € HT
- La création d'un site internet : 12 000 € HT
- L'élaboration d'un support de communication partagé et son impression : 4 000 € HT

C'est donc une enveloppe de 31 000 € HT qui a été réservée par les 4 collectivités partenaires avec une participation à hauteur de 1 631.58 € HT pour la CCPH (selon la clé de répartition retenue dans l'annexe 2 de la convention, à savoir une répartition financière par nombre d'ouvrage sur le territoire).

Aujourd'hui, il s'avère que le coût pour la réalisation de ce programme est inférieur aux estimatifs, puisqu'il s'élève finalement à 11 200 € et ce sont donc 19 800 € HT que les partenaires financiers souhaitent réinjecter dans la mise en œuvre des actions complémentaires suivantes :

- Création d'une application mobile avec le cabinet Originis : 9 600 € HT
- La maintenance annuelle de l'application : 1 200 € HT
- L'impression de 4 000 Z-Card : 2 120 € HT
- Des photos pour le site internet : 1 710 € HT

Le tout pour un montant de 14 630 € HT.

Il est à noter que les 4 collectivités partenaires se réservent le droit de rajouter une ou des actions supplémentaires susceptibles de venir enrichir les contenus élaborés (ex : traductions, vidéos, animations...) sous réserve d'approbation à l'unanimité par les membres du collectif et **dans le strict respect du budget global initialement défini**, sachant qu'il reste encore un reliquat de 5 170 € HT dans l'enveloppe commune.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention et **VALIDE** les nouvelles actions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-115_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-116_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°116/2022

Objet : Ressources humaines - Création et composition du Comité Social Territorial Local

Le Président expose que conformément aux dispositions de l'article 4, II de la loi de transformation de la fonction publique, il est programmé la fusion du Comité Technique (CT) et du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) au profit d'une instance unique : le Comité Social Territorial (CST).

Cette nouvelle instance verra le jour lors du prochain renouvellement général des instances programmé en fin d'année avec les élections professionnelles dont la date du scrutin est fixée au 8 décembre 2022.

Ainsi, ce CST sera créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés de moins de 50 agents par délibération.

D'autre part, conformément à l'article 32-1 de la loi 84-53 modifiée, il est prévu également de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT). Etant donné que notre établissement compte moins de 200 agents, celle-ci n'est pas obligatoire et ne se justifie pas dans la mesure où on ne gère pas des risques professionnels spécifiques.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles et la future création du CST, toutes les organisations syndicales ont été conviées à participer à une réunion de concertation et d'échange pour évoquer certains points règlementaires.

Seul le syndicat de la CFTD d'Héricourt a répondu présent à cette réunion qui s'est déroulée dans les locaux de la CCPH le 5 mai 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) :

- **DECIDE** de créer un Comité Social Territorial,
- **DECIDE** de fixer le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST à trois,
- **DECIDE** de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants de l'établissement titulaires au sein du CST à trois,
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public sur les dossiers soumis au CST,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-116_2022-DE



A handwritten signature in blue ink, enclosed within a blue rectangular border. The signature appears to be "Berkhalter".

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°117/2022

Objet : Ressources humaines - Ouverture aux agents techniques de l'indemnité de déplacement au titre des fonctions itinérantes

Le Président expose que certains agents de la CCPH peuvent prétendre au versement d'une indemnité forfaitaire dans le cadre des missions itinérantes effectuées sur le territoire avec leur véhicule personnel.

Cette indemnité a été fixée à 210 € par an et elle peut être proratisée en fonction de la régularité et de la fréquence des déplacements effectués, du temps de travail et de la présence de l'agent.

Cette indemnité est conditionnée au fait que l'agent n'a pas perçu de remboursement au titre des frais réels pour le même type de déplacement via un état de remboursement classique et, par l'établissement d'un ordre de mission permanent.

Une délibération a été prise en 2018 et il apparaît que le personnel chargé de l'entretien des bâtiments de la CCPH ne fait pas partie de la liste des bénéficiaires. Il est proposé d'intégrer le personnel de nettoyage sous certaines conditions. En effet si l'agent au titre de ses missions régulières est amené à se déplacer au moins sur 2 sites différents avec son véhicule personnel alors il pourra être indemnisé au titre de cette indemnité.

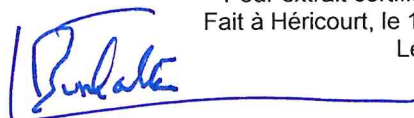
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'intégrer le personnel d'entretien sous certaines conditions à bénéficier du versement de l'indemnité liée aux missions itinérantes

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-118_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°118/2022

Objet : Ressources humaines - Création des postes de permanents et de saisonniers.

Service technique

Le Président expose qu'un agent titulaire du grade d'adjoint technique occupe un poste à 28h hebdomadaire et réalise de manière récurrente des heures complémentaires qu'il convient de régulariser à la demande de l'agent et en plein accord avec la hiérarchie compte tenu de la très bonne manière de servir de cet agent. Il est proposé de créer l'emploi à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Service Médiathèque

Dans le cadre du développement culturel en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le service a recruté un agent en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) dont le contrat arrive à échéance le 30 juin 2022. S'inscrivant pleinement dans une dynamique projet, cette mission doit se poursuivre, favorisant ainsi sur le territoire intercommunal, la mise en œuvre d'une politique de dialogue entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Aussi dans ce contexte le Président propose de créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel à 20 heures par semaine. Ce poste sera pourvu au titre d'un contrat de projet du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Création de postes saisonniers durant l'été 2022

Comme chaque année, au regard des besoins en personnel à prévoir au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, dans les centres de loisirs d'Héricourt, au service des ordures ménagères, à la crèche et à la médiathèque, il est nécessaire de renforcer les équipes pour la période estivale du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

Il sera donc fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53.

À ce titre il sera créé au maximum 7 emplois à temps non complet à 25/35^{ème} et 7 emplois à temps complet dans les grades de catégorie C relevant de l'échelle C1 pour adjoint d'animation, adjoint administratif et adjoint technique.

Création de poste de renfort d'activité périscolaire pour l'année 2022-2023

Le service périscolaire connaissant des effectifs fluctuant au cours d'une même année scolaire, les besoins en personnel sont toujours variables.

Il est proposé de créer 15 postes d'adjoint d'animation au 1^{er} échelon du grade, à temps non complet pour renfort d'activité pour des durées de travail dont l'amplitude sera de 6 heures à 25 heures hebdomadaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Les fonctions exercées seront celles d'animateurs de centre de loisirs sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Création d'un poste de renfort d'activité au service environnement déchets pour l'année 2022-2023

Ce service est parfois amené à modifier son organisation en lien avec le service bâtiment (réorganisation des tournées en fonction des pannes, gestion des bacs, remplacement...). Ainsi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet par semaine pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages **DECIDE** :

- de supprimer un poste d'adjoint technique à 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine,
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine contractuel pour 1 an à compter du 1^{er} juillet 2022 à temps non complet soit 20 heures par semaine,
- de créer 7 emplois à temps non complet à 25 heures par semaine pour faire face à des besoins saisonniers au 1^{er} échelon des grades relevant de l'échelle C1,
- de créer 7 emplois à temps complet à 35 heures par semaine pour faire face à des besoins saisonniers au 1^{er} échelon des grades relevant de l'échelle C1,
- de créer 15 postes d'adjoint d'animation à temps non complet pour renfort d'activité pour des durées de travail dont l'amplitude peut varier de 6 heures à 25 heures du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023,
- de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet pour renfort d'activité du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-118_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-119_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°119/2022

Objet : Information sur l'attribution du marché pour l'étude Biodéchets

Le Président expose que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (Loi TECV) a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière en imposant une généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets avant 2025 (entrée en vigueur avancée au 01.01.2024 au niveau européen dans le Paquet Economie Circulaire).

Pour se mettre en conformité avec l'Europe, l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) a avancé cette date et défini qu'« au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux Établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

C'est dans le but de répondre à ces futures obligations réglementaires, que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a souhaité effectuer une étude sur son territoire afin d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à prévoir pour mettre en place cette obligation.

Ce futur plan d'actions devra également s'inscrire dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Bourgogne Franche-Comté (PRPGD) approuvé en novembre 2019 et qui propose des objectifs plus ambitieux que la loi TECV.

Dans cette optique, par délibération en date du 8 novembre 2020 la CCPH avait répondu à l'appel à projet de l'ADEME pour la collecte des BIODECHETS.

Une consultation a été engagée auprès de plusieurs cabinets afin de choisir un prestataire pour la réalisation de cette étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.

C'est le cabinet Anetame Ingénierie de Strasbourg qui a été retenu avec une offre d'un montant de 29 850 € HT.

La mission est divisée en 3 phases : phase 1 - Diagnostic, phase 2 - Etude des scénarii possibles, phase 3 - Approfondissement du scénario retenu et plan d'actions.

Un comité de pilotage (COPIL) devra être constitué, ce comité devra associer l'ADEME et le SYTEVOM.

Il se réunira à minima 4 fois afin notamment de valider chaque phase de l'étude.

Dans le cadre de l'appel à projet l'ADEME devrait participer à hauteur de 70 % du coût de l'étude soit 20 895 €, le reste à charge pour la CCPH serait de 8 955 € HT.

Les crédits ont été ouverts au budget.

À l'issue de l'étude, l'ADEME pourra financer à hauteur de 55 % les équipements nécessaires à la collecte des biodéchets. Ce point fera l'objet d'une nouvelle demande de financement dans la continuité de cet appel à projet.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-119_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°120/2022

Objet : Pôle de développement économique de Luze : Indemnités accessoires

Le Président rappelle que, en date du 27 mai 2021, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de l'acquisition de plusieurs parcelles situées dans le périmètre du futur Pôle de Développement Economique de Luze. Suite à une visite sur site, il est apparu que deux de ces parcelles présentent quelques arbres pour lesquels il convient d'indemniser les propriétaires au titre des indemnités accessoires pour perte d'avenir.

Les propriétaires concernés ont accepté que la valeur du boisement soit calculée sur la base de la surface de la parcelle à hauteur de 1€/m².

Les parcelles concernées sont les suivantes :

N° de parcelle	Surface totale	Propriétaire (s)	Prix (2.50 € TTC/m ²)	Indemnité accessoire proposée	Prix total
ZD 128	1 065 m ²	MORGAN Michel	2 662.50 €	1065 €	3 727.50 €
ZD 129	959 m ²	MORGAN Livio MORGAN Stéphane	2 397.50 €	959 €	3 356.50 €

Les crédits sont inscrits au budget 2022.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (8 votes contre) :

- **VALIDE** les montant des indemnités accessoires suivantes :
1065 € pour la parcelle ZD 128 appartenant à Monsieur Michel MORGAN,
959 € pour la parcelle ZD 129 appartenant à monsieur Stéphane MORGAN et Monsieur Livio MORGAN,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux signatures des compromis de ventes, des actes de ventes et au versement des indemnités dans les conditions susvisées.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-120_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-121_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°121/2022

Objet : Information sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la Médiathèque

Le Président expose que la Communauté de Communes souhaite engager une rénovation énergétique ambitieuse de la médiathèque. Une étude thermique de ce bâtiment avait été réalisée afin d'identifier les points à traiter pour améliorer la gestion énergétique de ce bâtiment mais également le confort des usagers et du personnel.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été engagée selon la procédure adaptée sur la base du programme prédéfini. Cette consultation a fait l'objet d'une publicité au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics).

Le coût travaux a été estimé à 850 000 € HT et a été retenu sur la base de l'étude diagnostic thermique en croisant avec les objectifs de performance énergétique de la nouvelle politique régionale et de la DRAC.

Rappelons que ce projet est un projet phare du CRTE en matière de rénovation thermique de nos bâtiments publics et qu'une subvention de la DRAC est mobilisée à cet effet. Le plan de financement sera retravaillé au stade APD mais nous pouvons escompter 80% de subvention sur ce projet.

4 offres ont été reçues de manière dématérialisée sur notre profil acheteur.

Les critères d'analyses des offres étaient : 40% prix ; 60 % valeur technique.

Après analyse des offres il en ressort la pondération et le classement suivant :

Entreprises	Rémunération HT	Note prix (40)	Note technique (60)	Note Totale	Classement
JBI (Belfort)	84 000,00 €	30,29	55,45	85,74	3
Itinéraires Architecture (Belfort)	67 200,00 €	37,85	52,89	90,74	2
GIROLIMETTO Architectes (Montbéliard)	63 600,00 €	40,00	55	95	1
QCS Services (Entzheim)	88 000,00 €	28,91	40	68,91	4

La note technique s'appuie sur la note méthodologique, et le mémoire technique du candidat lequel contient des éléments liés à l'organisation des missions, la vision/appropriation du chantier et de son contexte, les délais (planning) de l'opération, la répartition des « rôles » entre les différents bureaux composant la MOE...
Le Président dans le cadre de sa délégation et en accord avec l'exécutif a décidé de retenir le cabinet GIROLIMETTO qui apparait le mieux disant.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-121_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 070-247000722-20220609-122_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaients présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°122/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊗ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ⊗ Marchés publics : en € HT :

06/04/22	M143/2022	UGAP	Fournitures	Benne de collecte RENAULT/SEMAT	54183 HEILLECOURT	193 746,03 € HT
08/04/22	M148/2022	BOURLIER	Services	Passage aux mines + réparation sur DD761YT	25400 EXINCOURT	4 229,87 € HT
11/04/22	M149/2022	ADAPEI Pro 70	Services	Entretien GUINNOTTES 1 & 2 ^{EV}	70400 HERICOURT	5 467,44 € HT
11/04/22	M154/2022	ADAPEI Pro 70	Services	Entretien plateau sportif + CSIAG	70400 HERICOURT	5 480,18 € HT
11/04/22	M156/2022	ADAPEI Pro 70	Services	Entretien Voie du Tram	70400 HERICOURT	4 593,36 € HT
12/04/22	M160/2022	EST IMPRIM	Fournitures	Magazines ETE 2022	25110 AUTECHAUX	4 588,00 € HT

04/05/22	M195/2022	CULTURE 70	Services	Prestations pour chorale Jazz/Pop/Rock les 24 et 25/05/22	70000 VESOUL	5 700,00 € HT
11/05/22	M206/2022	PAKMAT	Services	Panne moteur de pince sur DD761YT	70400 HERICOURT	3 488,31 € HT

- @ Contrat de location : NEANT
- @ Contrat d'assurance : NEANT
- @ Régies comptables : NEANT
- @ Dons et legs : NEANT
- @ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- @ Nouvelles actions en justice : 2 recours au TA de Besançon déposés par la CPEPESC
- @ Conventions de formation du personnel : NEANT
- @ Contrats de travail à durée déterminée :

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
ECOLE DE MUSIQUE			
Remplacement	1	2h	1
Renfort	1	35h	
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	2	22h	1
Remplacement	1	35	1
CRECHE			
Remplacement	1	35h	1
Remplacement	1	35h	1
Renfort	1	35h	1
PERISCOLAIRE			
Remplacement	1	28h	1
FINANCES			
Remplacement	1	25h	1
Renfort	1	4h	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	28h	1
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI			
Contrat de projet	1	35h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 10 juin 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-122_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 070-247000722-20220609-123_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 9 juin à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
30 mai 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 30 mai 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Sylvie CANTI, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Francis ABRY à Roger HASENFRATZ / Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Gilles LAZAR à Ouari BELAOUNI / Patrick PAGLIA à Chantal GRISIER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°123/2022

Objet : Repas à 1€ - Demande de subvention à l'Etat

Le Président expose que la commission périscolaire et le bureau communautaire ont souhaité décomposer le prix méridien pour distinguer ce qui relève de l'animation et des transports de ce qui concerne le repas :

Tranche QF	Coût facturé aux familles	Animation	Repas
T-2	3,98 €	2,98 €	1 €
T-1	4,78 €	3,12 €	1,66 €
T0	5,53 €	3,32 €	2,21 €
T+1	6,38 €	3,52 €	2,96 €

Des aides de l'Etat peuvent être apportées pour tous les repas facturés à 1€ à hauteur de 3 € par repas.

Pour ce faire la commune de résidence doit percevoir la DSR fraction péréquation, ce qui est le cas de presque toutes les communes de la CCPH.

13% des familles relèveraient de la nouvelle tranche T-2 soit une subvention estimée entre 20 000 € et 30 000 € an.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de solliciter l'aide de l'Etat pour les repas facturés à 1€,
- **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 juin 2022

Le Président,